

Le problème du chômage aux "Affaires de l'Etat"

Le problème aigu du chômage sera discuté aux "Affaires de l'Etat", une émission qui passera sur le réseau français de télévision, vendredi soir le 21 février à 10 h.

MM. Gérard Picard, président de la CTCC et M. Roger Provost, président de la FTQ, seront les hôtes de M. Michel Chartrand, chef provincial du Parti Social démocratique.

Le réseau français de Radio-Canada passera également cette émission à la radio, le jeudi 27 février à 8 h. 30 p.m.

Nos lecteurs sont priés d'être aux écoutes.



Vol. XXXIV — No 7

Ottawa, 21 février 1958

Les dirigeants syndicaux ont présenté leur mémoire sur l'instruction publique

La délégation syndicale a été reçue à Québec, par le Surintendant de l'Instruction publique, M. J.-Omer Desaulniers — Etude du mémoire par le comité catholique de l'instruction publique, le 26 février



Le mémoire sur l'éducation—Photo prise mercredi dernier lors de la présentation du mémoire sur l'éducation par la CTCC et la FTQ. Sur la première rangée, on remarque de gauche à droite: MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; Roméo Girard, secrétaire de la FTQ; Gérard Picard, président de la CTCC; Omer-Jules Desaulniers, surintendant de l'Instruction publique; Roger Provost, président de la FTQ; Eucher Corbeil, trésorier de la FTQ; Edouard Larose, vice-président de la FTQ; J.-Emile Hébert, trésorier de la FTQ; sur la deuxième rangée: Gérard Pelletier, directeur des relations extérieures de la CTCC; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC et Philippe Vaillancourt, directeur de l'Éducation de la FTQ.

C'est mercredi dernier que les dirigeants syndicaux de la province ont remis au Surintendant de l'Instruction publique de la province M. Omer-Jules Desaulniers, le mémoire des centrales syndicales sur l'éducation.

La plupart des membres de l'exécutif de la CTCC et de la FTQ ont assisté à la présentation du volumineux mémoire de 48 pages au surintendant de l'Instruction publique qui était accompagné de M. Michel Savard, inspecteur général des écoles catholiques, de M. Joseph Pagé, secrétaire du département de l'Instruction publique et de M. Roland Vinette, secrétaire du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

M. Roger Provost, président de la FTQ a présenté la délégation à M. Desaulniers tandis que M. Gérard Picard, président de la CTCC a brièvement commenté les têtes de chapitres du mémoire. Notons qu'à la suite d'un retard du train qui amenait la délégation à Québec, la rencontre échouée pour trois heures n'a pu avoir lieu que vers 6 heures p.m.

Le surintendant de l'Instruction publique a déclaré qu'il transmettrait le mémoire au comité catholique de l'Instruction publique qui se réunira le 26 février. Il a expliqué que le comité devra probablement nommer une commission pour étudier ce document et faire ensuite rapport au comité.

Le mémoire, comme on le sait, réclame la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, la gratuité de l'enseignement à tous les niveaux ainsi qu'une démocratisation des organismes qui régissent notre système scolaire.

Au niveau de l'enseignement secondaire, les centrales syndicales réclament des allocations d'études aux élèves des institutions privées et des prêts couvrant la scolarité et les frais de subsistance aux étudiants des universités.

En ce qui concerne la démocratisation des organismes qui dirigent notre système d'éducation, le mémoire demande que les organisations représentatives puissent déléguer des représentants sur le comité catholique de l'Instruction publique comme représentants laïcs.

Il demande encore que les parents aient leur mot à dire dans le choix des commissaires d'écoles sans tenir compte des qualifications foncières qu'on requiert présentement.

La délégation

Parmi les membres de la délégation syndicale, on remarquait également MM. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC; le chanoine Henri Pichette, aumônier général; Patrice Burk, vice-président de la FTQ; Adrien Plourde, vice-président de la CTCC; Edouard Larose, vice-président de la FTQ; Roméo Girard, secrétaire de la FTQ; J. Emile Hébert, trésorier de la CTCC; Eucher Corbeil, trésorier de la FTQ; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'Éducation de la CTCC; Philippe Vaillancourt, directeur de l'Éducation de la FTQ, et Gérard Pelletier, directeur des relations extérieures de la CTCC.

Le chômage causé par une mauvaise orientation de notre politique monétaire

FAITS ET TENDANCES

En 1957, du mois d'octobre à décembre, les pourcentages mensuels du nombre de chômeurs par rapport à toute la main-d'oeuvre du Canada ont été deux fois plus élevés que durant la même période en 1956 (1)

	1956	1957
Octobre	1.7	3.6
Novembre	2.3	4.9
Décembre	3.2	6.5
Janvier	5.3	
Février	5.6	
Mars	6	

Chaque année, à partir de janvier, le nombre de chômeurs s'accroît fortement en raison du fait que l'hiver ralentit les activités dans plusieurs industries. Cette année nous avons toutes les raisons de croire que ce facteur saisonnier joue au moins à l'égal des années passées. Compte tenu, d'autre part, des éléments de crise qui pèsent sur l'ensemble de l'économie depuis un an, il n'est pas exagéré d'affirmer que le chômage actuel, au début de février, constitue une proportion probable de 11% de la main-d'oeuvre au Canada, soit un nombre approximatif de 650,000 travailleurs. D'ici la fin de mars, il faut s'attendre à dépasser le nombre de 700,000 et la proportion de 12%.

Dans le Québec, où nous comptons environ 28% de la main-d'oeuvre canadienne, nous avons par ailleurs entre 35 et 40% de tous les chômeurs. Si nous acceptons la proportion de 38% comme base d'estimation, nous aurions actuellement 247,000 chômeurs environ. Pour la fin de mars, nous devons prévoir approximativement 270,000 chômeurs soit 16% de la main-d'oeuvre. Rappelons ici que la crise des années trente a mis en chômage un maximum de 20% de la main-d'oeuvre canadienne. En ce qui regarde le nombre de chômeurs, la gravité de la situation ne fait aucun doute! Aux Etats-Unis, l'Etat et les économistes considèrent qu'une proportion de chômage supérieure à 5% constitue un niveau critique qui commande des mesures d'urgence. La situation est grave sous un autre aspect également, celui de la durée du chômage pour ceux qui en sont victimes. L'an passé, à la mi-février, parmi tous les chômeurs canadiens, aucun ne chômaït depuis plus de six mois. Cette année, à la mi-décembre déjà, 15,000 travailleurs chômaïent depuis au moins six mois; à la mi-février, il y en aura plus de 50,000 et près de 200,000 à la mi-mars. Il suffit de connaître un peu la condition ouvrière pour savoir que la véritable plaie du chômage consiste plus dans sa durée que dans le fait du grand nombre qui sont frappés. Et le meilleur service qu'on pourrait rendre aux victimes de la situation actuelle serait d'augmenter à la fois le montant et la durée des prestations d'assurance-chômage.

INTERPRETATION

Nous expérimentons actuellement les conséquences sociales d'une crise économique préfabriquée par le laissez-faire qui s'est installé depuis quelques années au niveau de la politique monétaire canadienne. Au début de 1957, ce laissez-faire impliquait l'abandon des ob-

Au cours de l'émission "LA VIE OUVRIERE" qui passe sur les ondes de Radio-Canada, tous les lundis soir à 8 h. 30, M. Maurice Bouchard, économiste et professeur à l'université de Montréal, analysait la semaine dernière les causes de la situation actuelle concernant le chômage. Avec la permission de M. Bouchard, nous reproduisons ses commentaires pour l'information de nos lecteurs.

jectifs de plein-emploi proclamés dans l'Occident depuis la fin de la guerre. La contraction est bien engagée et on n'est pas parvenu au bout des processus cumulatifs inhérents à ce recul général. Je serais étonné que le chômage diminue à moins de 5% de la main-d'oeuvre canadienne avant l'été 59.

Quant aux causes de la situation actuelle, il est clair que la lacune principale a consisté dans une politique monétaire qui a consisté à suivre le mouvement économique au lieu de l'orienter. Dès la violente reprise des affaires qui a suivi la légère récession de la fin 1954 et du début 1955, il aurait fallu affirmer une politique de crédit plus restrictive qu'on ne l'a fait. Ce n'est guère avant mai '56 qu'une politique vigoureuse à cet effet est intervenue. Ensuite, et jusqu'à l'automne '57 on s'est contenté d'aligner le taux de réescompte sur le marché du taux d'intérêt à court terme qui durant toute cette période a été très élevé. En conséquence, nous avons eu une restriction du crédit qui a duré beaucoup trop longtemps. Dès le printemps 1957, il aurait fallu libérer le marché du crédit pour éviter que prenne naissance la contraction actuelle.

Nous avons alors plusieurs indications du danger de cette éventualité. En premier lieu, nous venions de traverser avec 1955-56 un boom d'investissements dans le secteur des biens de production et des biens de consommation durables. A moins d'une appréciable augmentation de la demande, il fallait s'attendre, suite à cette augmentation des capacités de production, à un ralentissement de la production. Les stocks de marchandises en inventaires avaient d'ailleurs augmenté considérablement et continuaient de s'accroître, en particulier dans ces secteurs. Au lieu d'une politique d'argent rare, le gouvernement aurait dû abaisser les impôts et faciliter le crédit.

Faute de mesures de soutien du revenu national, la diminution des ventes, des prix de gros, des profits, de la production et de l'emploi, s'est fait sentir avant l'été '57 dans les industries du bois et de ses produits, des métaux non ferreux, du fer et de l'acier et du pétrole. Par la suite, c'est-à-dire, durant l'été, le ralentissement s'est étendu aux secteurs de la finance, du transport et communications, aux services

et aux commerces de gros. Durant les huit premiers mois de '57, les profits des compagnies après paiement des dividendes à l'étranger ont diminué de 8%. Les dépenses réelles en biens durables par les consommateurs ont diminué de 5% et la production de 10%. Le volume de production physique nationale, qui avait augmenté de 9% et 7% durant la même période des deux années précédentes, a cessé de croître. Certaines industries ont violemment réduit leur production; celle des véhicules-moteur, par exemple, a diminué de 32% par rapport à 1956.

Ce n'est que relativement tard, durant l'automne, que les autorités monétaires ont décidé de desserrer le crédit. Le nouveau gouvernement n'a pas semblé mesurer l'ampleur du phénomène avant le début de l'hiver et depuis lors, il a pris toute une série de mesures pour tenter de limiter les dégâts. Dans l'ensemble, on peut dire que la politique actuelle de l'Etat est en retard d'un an sur la marche des réalités économiques. Elle n'empêchera probablement pas la contraction qui s'est produite dans le secteur des biens de production et des biens de consommation durables de s'étendre bientôt, si ce n'est déjà fait, au commerce de détail et aux industries de biens de consommation non durables. Il n'y a pas lieu d'être optimiste à ce point de vue quand on songe que plus de 10% de la main-d'oeuvre est à peu près privée de revenu. En tout état de cause, il n'est pas sérieux de fonder des espoirs de relancement économique sur le fait de la stabilité de ces secteurs jusqu'à maintenant. Dans une économie industrielle ces secteurs sont toujours les derniers atteints par la récession. Le surcroît de dépenses gouvernementales, d'environ un demi-milliard, est arrivé trop tard pour stimuler efficacement les affaires avant l'été. Enfin, le ralentissement économique prévu aux Etats-Unis pour 1958 risque d'aggraver la situation canadienne. Notons, à ce sujet, que le tiers du revenu national canadien vient de l'exportation dont la grosse part va aux Etats-Unis. Et c'est précisément ce secteur qui est le plus durement touché au Canada par la présente contraction.

Soulignons, pour finir, que durant toute cette période 1957 où le gouvernement canadien prit des mesures susceptibles de réduire le niveau des activités économiques, nous avons eu la politique d'immigration la plus active depuis la guerre.

Au cours des six premiers mois de 1957, il est entré au pays plus d'immigrants que durant toute l'année 1956. Comme telle, l'immigration est une richesse pour la nation. Ce qui est contradictoire, c'est d'augmenter rapidement par ce moyen la main-d'oeuvre disponible, alors que d'autre part on laisse s'installer dans l'économie un mouvement général de baisse de la production. A la lumière de ces faits, la promesse électorale la plus importante que le syndicalisme peut obtenir du prochain gouvernement, c'est de renoncer dorénavant à toutes les mesures monétaires ou autres qui sont contraires à la stabilité économique et au plein emploi des ressources et de la main-d'oeuvre.

(1) Le Bureau fédéral de la Statistique établit le nombre des chômeurs à la première moitié de chaque mois. Cf B.F.S. La main-d'oeuvre.



Me Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CTCC qui a concouru avec M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, au règlement de la grève des employés de la Standard Telephones & Cables de Montréal. Sur la photo, on remarque également MM. Arthur Landry Jr., vice-président du Syndicat; Bill Harris, secrétaire de langue anglaise et N. N. Dipeso, membre du comité de négociations.

Fin de la grève à la Standard Telephones & Cables de Montréal

Les 125 employés de la Standard Telephones & Cables de Montréal, ont mis fin à leur grève mercredi dernier par suite de la conclusion d'une convention collective de travail.

La grève qui durait depuis 33 jours avait pris son origine lorsque la compagnie avait refusé carrément toutes les demandes syndicales lors des négociations

directes. De plus elle avait refusé de se rendre aux demandes syndicales lors des négociations post-arbitrales qui suivirent la sentence arbitrale.

La convention signée pour une durée de deux années à compter du 1er janvier 1958 accorde une augmentation de 7 cents l'heure à compter du 1er janvier 1958, une augmentation de 3 cents l'heure à compter du 1er mai 1958 et une augmentation de 7 cents l'heure à compter du 1er janvier 1959 jusqu'à l'expiration de la convention.

L'augmentation globale est donc de 20 cents l'heure. En guise de rétroactivité, les travailleurs touchent une somme globale équivalant à 7 cents l'heure à compter du 1er mai 1957 au 1er janvier 1958, calculée selon le nombre d'heures travaillées. Cependant les taux horaires ne sont augmentés qu'à compter du 1er janvier 1958.

La véritable pierre d'achoppement lors des pourparlers qui ont abouti au règlement de la grève consistait à une clause relative aux quotas de production des employés.

La situation a été finalement dénouée mardi après-midi dernier alors que les négociateurs syndicaux, dont MM. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie et M. Pierre Vadboncoeur, conseiller technique de la CTCC et les représentants locaux ont finalement rencontré les autorités de la compagnie en la présence d'un conciliateur du ministère du Travail, M. Léopold Rogers.

Désormais si la compagnie ou le syndicat trouve une situation injuste faite à un travailleur ou à la compagnie, l'un ou l'autre pourra faire appel à la procé-

sure des griefs, à la conciliation et à l'arbitrage. A ce stade, la compagnie sera obligée de fournir toutes les informations nécessaires au syndicat pour plaider sa cause. La décision arbitrale n'est pas obligatoire, le syndicat se réservant le recours à la grève.

En ce qui a trait aux transferts à de nouvelles tâches, le travailleur aura le choix entre le nouveau taux ou le taux le plus élevé jusqu'à la fixation du taux final de la tâche. A la fin de l'étude, le travailleur aura toujours le droit ou le choix de revenir à son ancienne occupation s'il n'est pas satisfait du nouveau taux. La même procédure s'applique si la compagnie ouvre de nouveaux départements ou crée de nouvelles occupations.

De nombreuses clauses de la convention ont également subi des changements mineurs.

St-Hyacinthe

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, le Syndicat des Travailleurs en Chaussures de St-Hyacinthe, est maintenant dirigé par l'Exécutif suivant: MM. Robert Flibotte, président; André Gagnon, vice-président; Roland Harnois, secrétaire; Roger Bédard, trésorier; Jean-Marie Lainesse, Léo Piché, Ernest Fontaine, Léon Bédard et Mlle Flore-Aimée McGuy, directeurs. Les élections étaient sous la présidence de M. Alphonse Caya, président du Conseil central tandis que M. Adalbert April, président de la Fédération du Cuir et de la Chaussure de la province de Québec, agissait comme secrétaire.

SHAWINIGAN

Congrès régional des syndicats, le 22 mars

Lors d'une assemblée spéciale du Conseil central de Shawinigan, il a été décidé que le congrès régional annuel des représentants des syndicats affiliés au Conseil central de Shawinigan aurait lieu cette année, le 22 mars prochain.

A cette assemblée annuelle à laquelle participent les délégués syndicaux au Conseil central ainsi que les membres des comités exécutifs de chacun des syndicats et des délégués choisis proportionnellement au nombre des membres, est définie la politique générale de cet organisme au cours de l'année.

Tous les syndicats affiliés sont priés de tenir au moins une assemblée générale de leurs membres afin de choisir leurs délégués au congrès régional.

On a également annoncé la nomination de M. l'abbé Jean-Guy Hamelin au poste d'aumônier du Conseil central de Shawinigan en

remplacement de M. l'abbé Henri Bourassa qui demeure aumônier du Conseil central des Trois-Rivières.

On nous informe également qu'enfin, le ministère du Travail a accusé réception de la lettre du Syndicat des Employés du Commerce et des Services de Shawinigan demandant la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour trancher le différend qui s'est élevé à la Laiterie Shawinigan Ltée. Le syndicat espère maintenant que le ministre fera diligence pour compléter la formation du tribunal d'arbitrage. Le syndicat avait demandé la formation de ce tribunal, le 3 janvier dernier.

SHERBROOKE

Succès encourageant pour le Comité d'Éducation

Notre correspondant de Sherbrooke, M. Maurice Guertin, agent d'affaires du Conseil central, nous informe que les activités du Comité d'Éducation du Conseil central sont bien accueillies par les syndicats affiliés et que les résultats commencent à se faire sentir d'une façon à peu près générale dans les différents syndicats.

Il souligne tout d'abord la magnifique réussite des journées d'études organisées pour tous les syndicats affiliés qui se sont déroulées à Magog. Une moyenne de 85 présences a été enregistrée au cours des deux premières journées tandis que plus de 100 participants prirent part à la journée du dimanche.

A date, plusieurs syndicats organisent des soirées d'éducation pour les membres qui peuvent être accompagnés de leur épouse. Signalons entre autres les soirées organisées par le Syndicat de la Pulpe et du Papier de Bromptonville et par l'Organisation des Plombiers, Poseurs d'appareils de Chauffage et Ferblantiers de Sherbrooke. Au cours de ces soirées, on a également présenté le film "Alfred J.", lequel fut suivi d'un forum, d'une partie récréative et de lunch. MM. Évangéliste Moreau et Maurice Guertin, tous deux agents d'affaires du Conseil central de Sherbrooke, dirigent ces forums.

Les organisateurs du Conseil central se disent des plus satisfaits de ces initiatives.

CHICOUTIMI

Dernière séance d'arbitrage à l'Hôtel-Dieu St-Vallier

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend entre l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi et le Syndicat des employés des institutions religieuses de Chicoutimi, a tenu ses dernières séances publiques d'arbitrage pour permettre à la partie syndicale de faire sa contre-preuve.

A cette occasion, Me Robert Auclair, procureur du syndicat fit entendre plusieurs témoins de l'extérieur pour témoigner sur les salaires réels payés dans les hôpitaux. De son côté, Me Claude Lavery, procureur de l'hôpital, fit entendre un témoin sur le même sujet. Les procureurs s'entendront pour produire d'ici quelques jours un mémoire couvrant certains points en litige. Après cela, le tribunal prendra l'affaire en délibéré.

Rappels que monsieur Alphonse Riverin, président ce tribunal et qu'il est assisté de monsieur Jacques Archambault, arbi-

tre syndical et de monsieur Arthur Matteau, arbitre patronal.

Le syndicat cherche à obtenir en particulier une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine, la semaine de 44 heures, la sécurité syndicale et d'autres bénéfices marginaux.

Sherbrooke

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, l'Exécutif du Syndicat des Briqueurs-Plâtriers de Sherbrooke, est maintenant composé comme suit: MM. Fernand Lambert, président; Georges-E. Bourque, vice-président; Mathieu Ouellette, secrétaire-trésorier; Grégoire Roy, secrétaire-financier; Ferrier Dubé, secrétaire-archiviste; Charles Delisle, Normand Letourneau et René Boudreau, directeurs; Maurice Boudreau, sentinelle.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis.

Directeur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

LES 90 JOURS, film de la série Panoramique sur le mouvement syndicaliste

L'Office national du film qui, l'an dernier, a consacré deux films à l'histoire du syndicalisme au Canada français, reprend ce thème dans sa série PANORAMIQUE pour le traiter à la lumière de nouvelles expériences. Alors qu'ALFRED J. rappelait les débuts du mouvement syndicaliste au pays de Québec, le nouveau film en quatre épisodes d'une demi-heure intitulé LES 90 JOURS, fouille les consciences d'un groupe d'ouvriers d'une petite ville minière. Le documentaire dramatisé, réalisé par le réseau français de télévision, nous reporte aux années de rajustement que fut la période 1945-50. Les ouvriers qu'il met en scène sont groupés en syndicat depuis plusieurs années déjà, lorsqu'une crise soudaine les force à repenser la mission de leur groupement et à adapter son action au nouveau contexte économique. Des individus de toutes les couches sociales se trouvent directement ou indirectement mêlés à cette crise et doivent préciser leur allégeance ou reviser leur optique sociale.

LES 90 JOURS, que tourne actuellement une équipe de l'Office, passera à la télévision en mai prochain. Louis Portugais a été chargé de la réalisation de ce film dont le scénario est signé Gérard Pelletier. Les quatre épisodes des 90 JOURS formeront le dernier chapitre de la série "Panoramique" conçue spécialement pour la télévision et dans laquelle l'ONF a tenté de mettre en lumière quelques-unes des étapes les plus significatives de l'évolution du Canada français depuis une génération.

LES 90 JOURS est l'histoire d'une grève. L'action se situe à Grantville, endroit imaginaire qui pourrait fort bien être un centre minier de la province de Québec. Exploités en quelque sorte par la compagnie qui leur refuse des clauses de grief et d'ancienneté dans un contrat en voie de négociation, plusieurs ouvriers songent à la grève. Mais nombre de leurs camarades sont apathiques; le président du syndicat, Méthot, semble même de connivence avec l'employeur. Soutenu par un jeune avocat montréalais qui travaille à la cause du syndicalisme, un membre de l'exécutif, Gagnon, décide de déjouer les plans de ce président un peu veule et d'empêcher la signature d'une convention collective nettement défavorable aux ouvriers.

Mais le congédiement par la North American de plusieurs chefs syndicaux met le feu aux poudres. Ces ouvriers qui, quelques semaines auparavant, avaient peur de s'affirmer ouvertement en faveur de la grève, quittent maintenant leur travail sans hésitation et même sans exhortation. Leur geste est évidemment précipité et de caractère illégal, mais il est posé...

Les premières semaines de la grève se passent dans un calme relatif. Mais alors que la misère endurée par les ouvriers atteint son paroxysme, la compagnie retient les services de briseurs de grève. La mesure est provocatrice et quelques grévistes manifestent leur mauvaise humeur. Des renforts policiers arrivent à Grantville pour y maintenir l'ordre. Malgré leur présence, le couvre-feu et les efforts des patrouilles formées par le syndicat pour empêcher les actes de violence, les incidents se multiplient; un transformateur est même détruit, paralysant complètement l'usine de la compagnie. Accusé d'avoir conspiré pour troubler la paix, Gagnon, qui jusque là a été l'âme dirigeante du mouvement ouvrier, est arrêté et rejoint des camarades derrière les barreaux. La situation semble désespérée. La grève dure depuis trois mois; quelques gars veulent lâcher.

Mais voilà que la compagnie demande la reprise des négociations. Elle offre onze cents de l'heure d'augmentation. Les ouvriers en réclamaient 15, mais l'offre semble un compromis acceptable. Un seul point sur lequel les deux parties ne peuvent s'entendre: La North American refuse de rengager les 14 employés qu'elle a mis à pied avant la grève. Les grévistes refusent de céder sur cette question de principe. Ils obtiennent finalement gain de cause et le travail reprend.

S'ils n'ont pas gagné sur toute la ligne, les ouvriers de Grantville ont la fierté d'avoir tenu bon et d'avoir remporté une victoire de principe. Ils ont vécu une aventure syndicale qui en quelque sorte a été pour eux le baptême de feu. Le jeune avocat qui les a soutenus durant ces 90 jours, sa famille, même le journaliste qui a suivi toute l'affaire avec scepticisme, sortent revivifiés eux aussi de cette expérience.

Telle est l'histoire que raconte le film LES 90 JOURS, réalisé par l'ONF dans sa série PANORAMIQUE.

LE MEMOIRE SUR L'ASSURANCE-SANTE

Importance de la santé dans la sécurité sociale

Après avoir défini le rôle général de l'Etat et son rôle particulier dans le domaine de la sécurité sociale, le mémoire de la CTCC et de la FTQ demandant l'établissement d'un système d'assurance-santé, analyse ensuite l'importance de la santé dans la sécurité sociale :

"Il n'est pas besoin d'une longue démonstration pour établir l'importance primordiale de la question santé. A quoi servirait de penser au plein emploi, au salaire raisonnable, à l'habitation salubre et aux autres modes de sécurité sociale, si l'individu a perdu sa capacité de travail?"

"Sans parler du travail rémunéré, l'individu privé de santé se trouve même dans l'incapacité de vaquer à ses occupations proprement domestiques. Ces ennuis ne peuvent se calculer ou se traduire en signes de dollars mais ils constituent malgré tout des inconvénients majeurs qu'une société bien organisée doit chercher à éviter à ses membres. En dernier ressort, c'est la société elle-même qui en subit un préjudice plus grave puisque sans le concours individuel de ses membres, elle ne saurait atteindre ses fins."

Reconnaissance universelle

Le mémoire cite ensuite une longue liste de pays où existe un système d'assurance-santé : à notre époque, ce n'est plus l'existence d'un système d'assurance-santé qui met un pays en vedette mais plutôt l'absence d'un tel système.

D'après les compilations faites par le BIT sous la rubrique "la sécurité sociale", seuls le Canada, les Etats-Unis et l'Union Sud Africaine ne jouissent encore d'aucun plan d'assurance-santé.

Le mémoire souligne également que ce n'est pas d'hier que les pays se préoccupent de la santé de leurs citoyens. Six pays avaient adopté l'assurance-santé avant 1900.

Il est également à noter que tous les pays se sont préoccupés d'assurer d'abord les salariés de l'industrie.

Dans le Québec

Le mémoire se préoccupe de la situation faite aux travailleurs salariés du Québec où l'industrialisation s'est faite plus rapidement que partout dans le monde.

A l'aide de tableaux sur les dépenses totales faites par région au Canada, selon les enquêtes faites par le gouvernement fédéral, les centrales syndicales sont en mesure d'affirmer que les "soins que requiert la santé entrent, à quelques exceptions près, dans tous les budgets familiaux. Pour les familles comprenant 5 personnes et plus, Québec se classe au premier rang pour les dépenses de l'unité familiale pour la santé dans tout le Canada."

"Les chiffres cités, et plus particulièrement ceux qui touchent le Québec, expliquent en bonne partie que le budget de nos familles nombreuses en particulier, se trouve si souvent déséquilibré. Les salariés qui, aujourd'hui, dans la province de Québec, constituent la grande majorité, ne peuvent certes pas économiser une part suffisante de leur salaire pour mettre leur famille à l'abri des calamités financières que constituent les maladies de ses membres."

(La semaine prochaine: un moyen, l'assurance-santé.)

LE BILL DE MONTREAL

Une mesure dictatoriale qui constitue un abus de pouvoir

Le Conseil central de Montréal a dénoncé en termes énergiques l'amendement au bill de Montréal concernant le président de la Commission métropolitaine.

La résolution qui a été présentée par M. Roger Mathieu, délégué du Syndicat des Journalistes de Montréal et conseiller municipal dit que "cette mesure dictatoriale ne constitue rien d'autre qu'un abus de pouvoir et une violation de l'autonomie municipale par l'autorité même qui parle le plus de respect de l'autonomie."

Plusieurs délégués, dont M. Mathieu et M. Aldéric Gosselin, président du Conseil des Syndicats des métiers de la construction, ont qualifié l'amendement apporté comme antidémocratique et injuste.

Sherbrooke

Dernièrement avaient lieu les élections syndicales à l'Organisation des Plombiers poseurs d'appareils de chauffage et Ferblantiers de Sherbrooke. Ont été élus: MM. Armand Duval, président; Jean-Jacques Daigneault, vice-président; Gaston Grégoire, secrétaire; Léonide St-Onge, trésorier; Wellie Auclair et Gérard Lacasse, directeurs; Denis Auclair, sergent d'armes.

L'on sait que l'amendement apporté par M. Duplessis lui-même au bill de Montréal, porte de 16 à 17 le nombre des membres de la Commission métropolitaine et précise que le président de cet organisme sera désormais nommé par le gouvernement provincial au lieu d'être élu par les membres de la Commission.

Le délégué Mathieu a déclaré que, les conseillers municipaux n'avaient pas demandé cet amendement qui leur a été imposé.

Précisant qu'il fallait se placer au-dessus des personnalités et oublier qu'aujourd'hui c'est M. Pierre DesMarais qui est en cause, M. Mathieu a dit qu'un principe démocratique était foulé aux pieds par le gouvernement.

Aujourd'hui, le gouvernement décide de nommer le président de la Commission métropolitaine. Il nomme déjà le président de la Commission scolaire. Demain, il voudra nommer le maire de Montréal ou le président du Comité exécutif de Montréal.

Il a ajouté que la clause qui précise que le président de la

Commission métropolitaine devra demeurer à Montréal, n'est que de la poudre jetée aux yeux quand on sait que pour être maire de Montréal ou président du Comité exécutif, il n'est pas nécessaire de demeurer à Montréal.

Voici le texte de la résolution adoptée par le Conseil central:

"Notre Conseil central exprime publiquement sa plus vive désapprobation du geste posé par l'Assemblée législative et ratifié par le Conseil législatif concernant le Président de la Commission métropolitaine de Montréal, sans consultation du Conseil municipal de Montréal et des autres villes de la Commission métropolitaine et relativement à la nomination de son successeur par l'autorité provinciale plutôt que par les représentants des villes membres de la Commission métropolitaine.

"De plus notre Conseil déplore cette autre mesure dictatoriale qui ne constitue rien d'autre qu'un abus de pouvoir et une violation de l'autonomie municipale par l'autorité même qui parle le plus du respect des autonomies".

Sur le réseau français de Radio-Canada

"La Vie Ouvrière"

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE : réalisateur

COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

La CRO donne le coup de grâce au syndicat de Murdochville et nie l'exercice du droit d'association

"A moins de corriger ces graves injustices, des barricades se dresseront un jour dans les rues", déclarent MM. Gérard Picard et Roger Provost — Protestation du Conseil central de Montréal

Le mouvement syndical du Québec et de tout le pays a été révolté d'apprendre la décision rendue par la Commission des relations ouvrières de Québec privant le Syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique de son droit de représenter les mineurs de la Gaspé Copper Mines de Murdochville.

MM. Gérard Picard, président général de la CTCC et M. Roger Provost, président de la FTQ ont protesté conjointement contre la décision injuste de la CRO qui constitue une invitation aux employeurs pour se servir de mesures dilatoires en vue de détruire un syndicat.

Parlant de l'attitude du gouvernement, de la CRO et du patronat contre le libre exercice du droit d'association, MM. Picard et Provost disent qu'à moins de corriger ces graves injustices, des barricades se dresseront un jour dans les rues.

Texte du communiqué

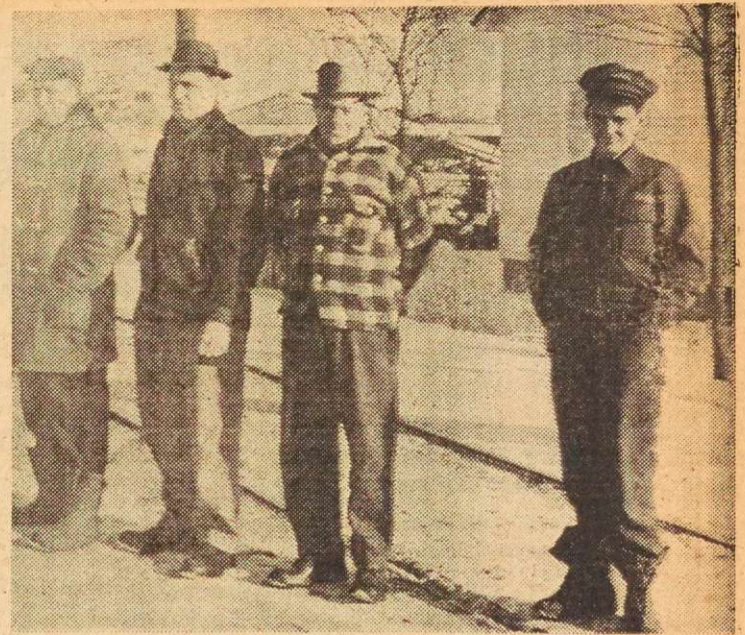
"La Commission de Relations ouvrières de la province de Québec vient de donner le coup de grâce à un syndicat ouvrier et confirme, par le fait même, que la loi actuelle, les délais qu'elle provoque et les procédures dilatoires qu'elle facilite, paralysent l'exercice du droit d'association des travailleurs.

"La Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des travailleurs catholiques

du Canada se joignent au Congrès du Travail du Canada et au Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique pour protester énergiquement contre cet état de choses.

"Le droit d'association est un droit naturel inaliénable lorsqu'on l'exerce en poursuivant des fins légitimes. Dans le cas qui nous occupe, on s'en souvient, les mineurs de la Gaspé Copper Mines, à Murdochville, avaient presque tous donné leur adhésion au Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique il y a près de deux ans. La Gaspé Copper Mines, par des procédures dilatoires, a utilisé la loi pour empêcher l'exercice d'un droit fondamental. Les mineurs ont ainsi été poussés à la grève en vue de saisir l'opinion publique du scandale de Murdochville.

(Suite à la page 6)



A la Coopérative Agricole de Granby—Le piquetage se poursuit toujours et immobilise quelque 125 employés de cette entreprise qui sont en grève pour obtenir une réduction de leur semaine de travail et une augmentation de salaire. Selon M. Raymond Couture qui dirige la grève, le moral des syndiqués est excellent après un mois de grève.

QUEBEC

20e anniversaire du Syndicat des fonctionnaires municipaux

"La fondation de notre syndicat a sans contredit été un événement heureux pour nous tous et profitable à nos familles. En ces jours de célébration de 20ème anniversaire, nos sentiments de reconnaissance se tournent vers M. Valère Desjardins, président-fondateur du Syndicat professionnel des fonctionnaires municipaux de Québec, vers son successeur, celui qui fait sa marque dans le domaine syndical, M. René Bélanger, vers cet autre président d'hier, M. Jean-Louis Vachon, et vers tous leurs coéquipiers, les anciens officiers et directeurs de notre syndicat."

M. Jacques Lemieux, président du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec, soulignait en ces termes le sens des fêtes qui se sont déroulées, dernièrement au centre des Employés civiques, au restaurant Marino et à la salle des Chevaliers de Colomb.

La célébration du 20e anniversaire de fondation du Syndicat des employés municipaux de Québec a débuté par un forum au centre des Employés civiques. Le président en était M. André Roy, président du Conseil central des Syndicats, et l'animateur, M. René Bélanger, président de la fédération nationale des employés des Corporations municipales et scolaires. Ensemble, les fonctionnaires ont revu les conditions de travail et de salaire qui prévalaient avant 1937 et ils ont fait le bilan des améliorations obtenues, depuis la fondation de leur syndicat.

Au cours du banquet, plusieurs allocutions furent prononcées. M. Jos Matte, échevin du quartier St-Roy, représentant M. le maire Wilfrid Hamel, s'est déclaré heureux de participer aux fêtes, en tant que syndiqué depuis 35 ans. Vous avez passé les pires années de votre vie. Votre syndicat était et il est une nécessité, de dire l'échevin Matte. Qui a voulu la formation des syndicats? demande l'orateur. C'est l'employeur qui l'a voulu, à cause des bas salaires.

Le but premier des Syndicats catholiques est de défendre les principes fondamentaux, déclare M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC. Il ne faut exiger la perfection nulle part, ni chez les officiers du syndicat, ni chez les employeurs, ni chez les échevins, ajoute M. Marchand. Il

ne faut être injuste envers personne du fait que quelqu'un défend des intérêts opposés. C'est normal que le syndicat défende les employés. Il faut accepter le syndicalisme et y collaborer. Car c'est une institution permanente.

La Fédération des employés des Corporations municipales et scolaires n'oublie pas que le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec fut un des principaux artisans de la Fédération et qu'il a contribué largement à la mettre sur pied, déclare M. René Bélanger, ancien président du syndicat. Par ce geste et par l'appui qu'il lui a toujours donné depuis son établissement, poursuit M. Bélanger, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec a favorisé la diffusion du syndicalisme catholique parmi les employés municipaux de la province et il a beaucoup aidé à l'amélioration de leurs salaires et de leurs conditions de travail.

M. Valère Desjardins, président-fondateur du syndicat, a relaté les années difficiles qui ont précédé la fondation du syndicat. Autrefois, les problèmes se réglaient avec de l'influence. Lors de la fondation du syndicat, les membres du Conseil municipal du temps voulaient qu'on règle nos problèmes devant la Commission des salaires raisonnables, relate M. Desjardins. M. le juge Ferdinand Roy, président de la Commission, nous a alors dit que c'était une convention collective qu'il nous fallait.

D'autres allocutions furent prononcées par MM. C.-R. Fontaine, directeur des services municipaux, l'abbé Philippe Laberge, aumônier du syndicat, Paul Simard, directeur du personnel, André Roy, président du Conseil central, l'abbé Raymond Lavoie, ancien aumônier.

ST-HYACINTHE

Des congédiements illégaux et de l'intimidation à la Compagnie générale de Commerce

La Compagnie générale d'assurance de Commerce de cette ville a procédé à quatre congédiements illégaux pendant la période d'organisation syndicale et elle pratique l'intimidation ouvertement en convoquant ses employés sur les lieux du travail et en les forçant à donner la démission du syndicat sous la menace de congédiement.

M. Marcel Lanouette qui a dirigé l'organisation de ce syndicat a déclaré que depuis le commencement de l'organisation syndicale des 160 employés de cette compagnie d'assurance qui opère également sous les noms de La Canadienne Nationale, la Cie d'Assurance Mercantile, nous a déclaré que le gérant général de cette entreprise se comporte comme un employeur antisyndical.

"On nous rapporte en effet, et ces faits sont faciles à vérifier, que M. Benoit s'est empressé, dès qu'il a été mis au courant de notre campagne d'organisation, de réunir ses employés pour contre-carrer notre action. M. Benoit, après avoir affirmé qu'il n'était pas opposé au syndicalisme, s'est empressé d'inviter ses employés à le visiter "individuellement" pour causer de leurs difficultés.

"Dans la même semaine, M. Benoit a procédé à un premier congédiement qui ne s'explique pas autrement que par une intention d'étouffer l'effort syndical. Cet-

te semaine, l'hostilité ouverte a fait place à l'opposition déguisée alors que trois autres employés, tous membres de l'organisation naissante, viennent d'être remerciés de leurs services pour des raisons qui ne résistent pas à l'analyse.

"Nous tenons à protester hautement contre ces agissements qui vont contre les lois de la province et qui visent de toute évidence à décourager les employés. Le droit d'association est pourtant un droit sacré. Les conditions de salaire et de travail des employés en cause ont besoin d'être révisées.

"Notre effort se poursuivra, car le Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Saint-Hyacinthe est décidé plus que jamais de dénoncer à la population les patrons anti-syndicaux. L'agent d'affaires de ce Conseil Central, M. Georges Patenaude, nous fait part qu'à l'assemblée régulière du 11 février, le Conseil Central a passé la résolution suivante:

'Le Conseil central des

Syndicats Catholiques et Nationaux de Saint-Hyacinthe proteste énergiquement contre l'attitude anti-syndicale de la Cie d'Assurance générale de Commerce qui s'oppose à ce que ses employés se forment en syndicat.

Le Conseil Central mettra au courant tous ses syndicats affiliés et si la Cie continue son attitude, tous les syndiqués de St-Hyacinthe sauront d'ici peu manifester une fois de plus leur solidarité syndicale.'

"M. Georges Patenaude a fait parvenir à la Commission des Relations Ouvrières un télégramme en ces termes:

'La Cie d'Assurance générale de Commerce à St-Hyacinthe a congédié illégalement quatre employés par repréailles et intimidation pendant campagne d'organisation syndicale STOP Sollicitons respectueusement l'intervention Commission dans cette affaire.'

L'arbitre de l'assurance-chômage fait perdre une somme de \$55,000 aux syndiqués du textile de Magog

Environ 750 ouvriers de la Dominion Textile, à Magog, viennent de se voir privés de trois semaines de prestations d'assurance-chômage, par suite d'un jugement incroyable prononcé par l'Arbitre, tribunal de dernière instance en la matière, le juge John D. Kearney. Les ouvriers perdent ainsi une somme totale d'environ \$55,000 !

Le ou vers le 10 décembre 1956, le département de la "Warp," comprenant environ 75 employés, refusait certains changements dans les tâches ordonnés par l'employeur, et ce dernier, par représaille, prit l'initiative d'un lock-out du département. Par voie de conséquence, environ 750 ouvriers furent privés de travail, car les opérations dans cette usine sont continues et l'arrêt de la chaîne paralyse la plupart des opérations.

Le litige ne concernait que le département en question. Les autres travailleurs n'étaient pas visés par le lock-out, et n'y étaient pas directement intéressés au sens de la loi.

Ces autres travailleurs réclamèrent donc leurs prestations d'assurance-chômage. Le fonctionnaire de l'assurance-chômage n'allait rendre de décision définitive que le 5 février 1957...

Dans l'intervalle, il fallait bien que les ouvriers en chômage vi-

vent, il fallait bien mettre un peu d'argent à leur disposition, puisque la Commission d'assurance-chômage ne payait pas ! On décida donc de mettre à contribution la caisse du syndicat. Les ouvriers empruntèrent de cette caisse de petites sommes, du 24 décembre 1956 au 14 janvier 1957.

La décision du fonctionnaire

Lorsque la décision du fonctionnaire fut émise, le 5 février, la Commission y reconnaissait que les ouvriers dont il s'agit n'avaient pas participé au différend, et qu'ils n'y étaient pas directement intéressés. Cependant, d'après cette décision, on les accusait d'avoir "financé le différend", c'est-à-dire pris de l'argent à même la caisse du syndicat pour soutenir le différend des 75 employés de la warp !

Tout cela est ridicule, parce que si la Commission avait décidé, dès les premiers jours, de payer les employés en chômage et non intéressés dans le différend, ceux-ci n'auraient rien pris dans la caisse du syndicat; et comme les deux autres causes d'exclusion (participation, intérêt direct) ne jouaient pas dans leur cas (et le fonctionnaire reconnaissait lui-même qu'elles ne jouaient pas), ils auraient reçu leurs prestations.

En somme, on affame les travailleurs pendant tout le temps

qu'il faut, et lorsque ceux-ci prennent un peu d'argent dans la caisse du syndicat pour suppléer aux prestations de chômage qui retardent indûment, on les accuse après coup d'avoir financé le différend, et on les prive des prestations qu'on leur aurait données autrement !

Le syndicat a de plus plaidé que le syndicat de Magog étant un syndicat incorporé, les biens de celui-ci sont entièrement distincts de ceux des travailleurs, et ceux-ci, quand ils touchent à la caisse du syndicat, ne se financent pas avec leur propre argent mais avec celui du syndicat, ce qui n'est pas la même chose !

Décision de l'arbitre

L'arbitre a décidé qu'il pouvait passer par-dessus la loi des Syndicats professionnels et que, incorporé ou non, si les travailleurs prennent l'argent du syndicat pour se soutenir, c'est comme s'ils prenaient leur propre argent, tout comme dans le cas d'un syndicat non-incorporé. L'arbitre se trouve donc à soutenir là une véritable hérésie légale. De plus il rejette les autres arguments présentés, et il confirme la décision du fonctionnaire, qui prive les travailleurs d'environ \$55,000 !

Au fédéral comme au provincial, il est presque impossible aux travailleurs organisés de faire valoir leurs droits !

La CRO donne (Suite de la page 5)

Le. La tragique réalité fait ressortir que la Gaspé Copper Mines, le gouvernement provincial, la police provinciale, les briseurs de grève, et la Commission de Relations ouvrières se sont ligüés pour empêcher les mineurs de Murdochville d'être représentés par le syndicat de leur choix.

"Une injustice aussi criante doit réveiller non seulement tous les travailleurs, mais encore tous les autres citoyens qui resient sensibles à la défense des droits de l'homme. Nos institutions démocratiques ne devraient pas permettre que des tragédies comme Murdochville, où il y a eu des morts et des blessés, se répètent.

"Le dossier est déjà chargé, dans la province de Québec, au sujet de représailles patronales et gouvernementales contre l'exercice des activités syndicales légitimes. Déjà des barricades se dressent dans les esprits

et à moins de corriger ces graves injustices elles se dresseront un jour dans les rues".

Protestation du Conseil central de Montréal

Les délégués syndicaux au Conseil central de Montréal ont également blâmé la CRO d'avoir considéré la requête du syndicat et rendu sa décision qu'en 1958 alors que la demande de certification avait été faite en 1956.

L'on sait que la compagnie avait obtenu un bref de prohibition en août 1956 contre la CRO empêchant cette dernière d'émettre le certificat. Le jugement sur ce bref de prohibition ne fut rendu qu'en octobre 1957.

Pendant ce temps, la compagnie a pratiqué l'intimidation et la discrimination, ce qui a eu pour effet de déclencher une grève.

Le Conseil central de Montréal est d'avis que la CRO aurait dû n'étudier que les faits antérieurs à la requête et que son geste prive les mineurs de Murdochville de l'exercice de leur droit naturel d'association.

Fernand Pion
Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant ? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 37

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus arrive à Béthanie, un village situé à trois kilomètres de Jérusalem. Là, il possède des amis: un jeune homme, Lazare, et les deux soeurs avec qui il habite. Marthe est une femme de tête, qui mène avec autorité la maison et sans doute aussi l'exploitation agricole; Marie est la plus jeune.



2. Jésus s'installe. Marthe s'excuse et s'éloigne pour préparer le repas. Marie s'assoit aux pieds du Maître, accroupie à la mode orientale; elle écoute les paroles de vie qui résonnent doucement dans la paix du soir, dans ce jardin où l'ombre descend.



3. Pendant ce temps, Marthe a sorti la table pour le repas sous le berceau de feuillage, afin de profiter de la fraîcheur du soir. Elle s'active pour préparer les plats sur ces réchauds de terre comme on en voit encore aujourd'hui en Orient; elle va au cellier chercher des provisions, cueillir des fruits, puiser de l'eau; bref, elle se donne beaucoup de peine.



4. Marie ne bouge pas; elle écoute les paroles du Maître. Soudain, Marthe qui revient de puiser de l'eau s'arrête devant le groupe; alors qu'elle est fatiguée, Marie est là assise, inactive. Alors, rudement, avec la familiarité de l'amitié, elle interpelle Jésus: "Seigneur, ma soeur me laisse servir seule, dites-lui donc de m'aider!". Mais le Christ, avec un sourire grave, répond: "Marthe, Marthe, tu t'inquiètes pour beaucoup de choses, alors que bien peu sont nécessaires..." (A SUIVRE)

Lazare étant absent, voici les deux soeurs qui accueillent Jésus. On le conduit dans le jardin pour qu'il se repose, sous la tonnelle où grimpe la vigne, en attendant le repas.

GRANBY

Cost Of Wage Increases Distorted By Co-operative

In a release to the press, The Agricultural Co-operative of Granby made a big noise about the salaries they paid to their permanent personnel during the past year.

But what the Co-operative did not divulge to the public was that the amount of hours worked by the employees as shown on the employee income tax statements.

They did not take into consideration all the extra hours the workers put in during the year and in particular during the busy production periods especially during the summer months.

This interesting information was given Le Travail by Mr. Raymond Couture, organizer for the C.C.C.L. union and who is acting as director of the strike of some 125 workers of The Co-operative of Granby.

The employees quit their jobs the beginning of January due to the demand made by the employer to the striking workers and which took the form of an ultimatum.

They were called into the manager's office and told to sign individual work contracts or suffer dismissal from their jobs.

Mr. Couture further declared that calculations made by the Co-operative that the average salaries of permanent employees was raised to \$60.00 a week last year. But to be paid this average weekly salary the employees were obliged to work 55 hours, 60 hours and even 65 hours a week.

What Is The Average Weekly Salary?

The Co-operative also claims that the wage increase demanded by the union would cost their organization \$108,859.00 a year. They also say the average rate

is \$1.28 an hour.

And according to these figures made by the Co-operative this would also mean that the average work week would be 54 hours.

Calculations Made By The Union

The union also made some calculations of its own and conducted a survey among all the employees and are in a position to reveal just how much these permanent employees are paid each week.

At the present time one mechanic is getting \$1.50 an hour, another earns \$1.40 hourly, 6 machine mechanics draw \$1.30 an hour, 7 other mechanics are paid \$1.25 an hour and 22 operators are earning \$1.18 an hour.

Among the actual 125 employees 33 are paid only \$1.18 an hour while the remaining 92 are being paid 98 cents to \$1.18 hourly.

The average salary paid by the Co-operative of Granby is \$1.17 an hour and not \$1.228 as the employer claims.

Spare time workers hired during the busy Summer period are

paid rates of 89 cents to 98 cents an hour.

It is quite evident that if the employees worked 100 hours a week at these latter rates they would draw a weekly salary of \$98.00. But this is not the case.

The Actual Value Of The Increase

The union also calculated, while taking into consideration the regular work week with the demanded wage increases covering permanent employees and spare time workers, that the total cost to the Co-operative would be \$22,444.95 and adding the 90 spare time workers hired during the Summer for a four-month period of time would add \$8,658. to the payroll.

Thus the union's demand for an hourly wage raise equals \$180 a year for each worker or \$3.50 a week.

Reduction of Work Hours.

Another union demand is for a reduction in the work week hours for certain groups of employees, with full compensation.

Excluded from this shortening of weekly working hours are the female workers, warehouse workers, mechanics, engineers and watchmen.

There is no problem for the Co-operative among this group of employees. In other departments, such as the cheese division, the full compensation and reduced working hours would amount to a trivial amount.

This would also apply to the production manager, divisional superintendent of dairy products and foremen.

And the setting up of three work shifts would require the hiring of only 6 new workers. And the hiring of new employees

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

L'assemblée mensuelle

L'assemblée mensuelle de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers a eu lieu lundi dernier, le 17 février. Une foule nombreuse de syndiqués assistait à cette assemblée. Plusieurs décisions importantes ont été prises après discussion.

Nouveau navire pour la France

Le plus gros navire de guerre construit en France depuis 1939 a été lancé la semaine dernière aux chantiers maritimes de Brest. Le Clémenceau, un navire de 22-000 tonnes, a été lancé en présence du fils de Georges Clémenceau qui fut premier ministre de la France pendant la première grande guerre. D'une longueur de 843 pieds, le navire a un équipage de 2,700 hommes.

Réembauchage

Au cours des trois dernières semaines, plusieurs employés ont été rappelés au travail. Le rappel de quelques employés fut compliqué du fait que ces derniers n'avaient pas laissé leur adresse exacte à leur départ. Si vous avez déménagé, ne manquez donc pas de faire connaître votre nouvelle adresse au bureau de l'union.

Un examen s'impose

La semaine dernière, une char-

ge de crochets s'est échappée des élingues sans atteindre toutefois les travailleurs qui ont réussi à déguerpir à temps. C'est la deuxième fois en trois semaines qu'un tel incident se produit. Le département de la sécurité devrait faire l'inspection de toutes les élingues afin d'éviter qu'un accident grave ne se produise. Les travailleurs devraient se tenir éloignés des élingues quand on transporte, au-dessus de leur tête de fourds fardeaux.

Les vieux employés protégés

La Commission des Relations ouvrières aux Etats-Unis vient de décider qu'un employeur avisant ses vieux employés qu'ils seront congédiés si une union s'installe dans son usine, viole la loi. Cet avis avait été affiché au tableau pendant une campagne d'organisation syndicale.

Des questions

D'après la constitution de l'Association mutuelle, une assemblée de l'exécutif doit avoir lieu le premier mercredi de chaque mois. Lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 26 février, plusieurs membres ont l'intention de demander pourquoi l'association n'a convoqué que deux assemblées en six mois.

Nouveau délégué de département

M. J.-P. Therrien vient d'être nommé délégué de département pour l'atelier de la peinture en remplacement de Gerry Fitzsimons qui a quitté l'emploi de la compagnie.

Ballon-balai

Voici les résultats des dernières parties de ballon-balai disputées depuis la semaine dernière: Les Hardrocks ont gagné deux joutes en battant les Kids au compte de 1 à 0 et les Rock and Rollers au compte de 3 à 0; par ailleurs les Whiz Kids ont annulé 1 à 1 avec les Bashers.

Une nouvelle brochure éditée par Le Comité de Moralité Publique

La lutte contre la presse ordurière

Cette publication contient les textes suivants :

Texte intégral du Message de Son Eminence le Cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal à l'occasion du Nouvel An.

Texte intégral de la causerie prononcée par S. E. le Cardinal Léger devant les membres du Club Richelieu-Montréal, Montréal, le 9 janvier 1958.

Texte du communiqué de S. E. Mgr Arthur Douville, évêque de St-Hyacinthe, Qué., sur les publications malsaines, le 20 décembre 1957.

Texte intégral de l'allocution de S. E. Mgr Maurice Roy, primat de l'Eglise canadienne, Archevêque de Québec, devant les membres du Club Richelieu-Québec, le 11 janvier 1958.

Extrait du Message du Nouvel An de S. E. Mgr Joseph-Arthur Papineau, Evêque de Joliette, Qué.

Extrait du Message du Nouvel An de S. E. Mgr Gérard-Marie Coderre, Evêque de St-Jean, Qué.

Extrait de la Lettre pastorale conjointe de S. E. Mgr Georges Cabana, Archevêque de Sherbrooke, de S. E. Mgr Arthur Douville, Evêque de St-Hyacinthe et de S. E. Mgr Albertus Martin, Evêque de Nicolet, sur le scandale de la Loi des Liqueurs.

Texte intégral d'un éditorial de la revue "Relations", février 1958.

Liste de la Fédération des Liges du Sacré-Coeur, février 1958, concernant les publications condamnables.

Prix : \$1.50 la douzaine

Nous acceptons les commandes de \$1.50 et plus

ON S'ADRESSE PAR LA POSTE AU SECRETARIAT DU

COMITE DE MORALITE PUBLIQUE

4237, rue St-Denis, Montréal 18, Qué.

S.V.P. faire mandats et chèques au pair à Montréal à l'ordre du : COMITE DE MORALITE PUBLIQUE

Les frais d'expédition sont inclus. Les timbres ne sont pas acceptés.

Housing Slumped In 1957

OTTAWA (CPA) — Starts on the construction of new dwelling units in Canada in 1957 are estimated by the Dominion Bureau of Statistics to amount to 122,340 units, about 4 percent below 1956's figure of 127,311. The 1957 total is 11.5 percent less than 1955's record 138,276.

Completions were down to 117,283 from 135,700 the year earlier while units under construction were above the 1956 mark, due to the December 1957 spurt. Units under construction for 1956 totalled 68,579, 6 percent lower than the 1957 figure of 72,573.

Lunified Command

The lights of the Pentagon burned until late As the Chiefs of Staff worked themselves into a state. They argued from morning to midnight to noon As to which of the three should take over the moon.

"The moon is terrain, Sirs!" the Army chief shouted, It's land to be occupied, foes to be routed. There isn't a question, the Lunar Command Is ours to be shouldered and ours to be manned!"

Then up spoke the Air Force and said with a hoot, 'And how will the Army arrive there, on foot? And how do you figure supplies will get there If the moon isn't under the aegis of Air?

"You two", cried the Navy, "are missing the boat! If you knew your astronomy well, you would note That the moon, as the power controlling the tide, Demands that the Navy alone must preside!"

And so they continued till far in the night As the moon, still unoccupied, shone on their plight And wandered half-smiling how long it would be Before there was one where there used to be three.

(from "The Reporter")

Unions Urge Free Education From First Grade To University Level

Two of Quebec's major labor bodies, the Quebec Federation of Labor and the C.C.C.L. union which represents over 225,000 workers in the Province of Quebec have proposed sweeping changes "within the briefest possible delay" to Quebec's complex educational system.

In a 42-page brief presented to Omer Jules Desaulniers, superintendent of public instruction for the Province of Quebec, The Quebec Federation of Labor C.L.C. and the C.C.C.L. union urged:

1—Establishment of compulsory education to the age of 18 instead of 14 as at present.

2—Free education from first grade to the highest university level. Normal schools where teachers are trained would also be accessible free of charge.

3—That all persons, not only property owners, be eligible for election to school board posts except at Montreal and Quebec where board members would be appointed from representative organizations.

4—Appointments of persons representing various organizations to the Catholic Committee of the Council of Public Instruction.

Such representative persons should form two-thirds of the lay appointments to the committee.

All Roman Catholic archbishops and bishops of the province now are automatically members of the committee and this would remain unchanged.

The most urgent way to solve the school attendance question was to extend compulsory schooling to 16 and to establish free education at all levels.

Such a major change in the province's public education system, the brief said, would mean that present school facilities would have to absorb during the 1958-1959 term, 60,000 additional children on top of the 35,000 due to natural increase of population. Not all should stay in public schools. Those with no academic aptitudes could be absorbed in apprenticeship centres, training schools, arts and crafts schools and agricultural schools.

About 50 percent of these new students could be absorbed in existing schools, since they would be attending seventh, eight and ninth grades. The classrooms would be crowded but the brief said: "We prefer overcrowded classrooms to insufficient school attendance". The recruiting of new teachers to meet this problem was directly dependent on improved working conditions.

Of free education, the brief said the situation here is a little more complex than elsewhere. In Quebec, private institutions classical colleges played a consider-

able role in the province's education system. Universities were also privately operated. For historical reasons which were well known these institutions were as essential in the province of Quebec as equivalent public institutions elsewhere.

For this reason, the brief said, the principle of free education at all levels would be applied in different ways to different types of institutions. At the public school level, education would simply be free to all and there would be no fees.

At the secondary or high school level the system of state subsidies required to make education free would be handled cautiously to guard against state control of education. At the administrative level the brief suggested that eligibility to school board posts no longer be restricted to property owners.

More and more education costs were being met by non-property owners through taxation and all parents should be eligible to run for membership on school boards.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Monthly Meeting

The regular monthly membership meeting of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. was held Monday February 17 in the union hall.

A large crowd of members attended the meeting and the agenda of union business was completed including a few items which had been tabled from the last meeting due to lack of time.

Some interesting suggestions were made from the floor and have been taken under study by union executive.

* * *

New Vessel for France

France launched her largest warship built since 1939 when the 22,000-ton "Clemenceau" slid down the ways recently.

The vessel, France's first modern aircraft carrier was named after World War 1 Premier Georges Clemenceau whose son, Michel, was present at the Brest shipyards for the launching.

The sleek behemoth measures 843 feet long and has a ship's company of 2,700 men.

* * *

More "Call-Backs"

During the past three weeks several members have been recalled to their jobs after the pre-holiday layoff.

A few could not be reached due to the fact that these workers had failed to notify the union office of a change of address.

Make sure your present address is on file in the union office.

* * *

Time For Safety Check

Last week a boom dropped a load of angles and thanks to the alertness of employees working in the area, no one was injured.

This is the second time in the space of three weeks that slings have failed to hold their loads.

This situation is serious and the only alternative to a recurrence of this grave hazard is for the Safety Department to make an immediate inspection of all slings. If this is not done now a major accident can very easily happen.

Slings usually carry heavy loads and a regular check should be made to determine the ability of the sling to carry such loads.

In the meantime workers are advised to stay clear of moving loads until these slings are properly checked.

* * *

Protection For Older Workers

A recent ruling handed down

choice of the new rate or to a higher job rate pending the fixing of job rates after study.

And the worker reserve the right to return to their former jobs if he is dissatisfied in the new classification.

The same procedure applies if the company opens new departments or creates new jobs. Numerous other clauses in the new agreement have had minor changes.

by the National Labor Relations Board in the United States proved a set-back to a manufacturing company who had posted a notice on a company bulletin board to the effect that all older employees would be dropped from the firm's payroll if the union came in.

The Labor Board ruled that this threat was a violation of the Labor Act.

The threat was posted by the company during a union organization drive.

* * *

Members Asking Questions

According to the Constitution of Canadian Vickers Mutual Benefit Association, the Executive Committee should call a meeting the first Wednesday in each month. Members are complaining that in the past 6 months only two meetings have been called.

The annual meeting of the M. B. A. is scheduled to be held Wednesday February 26 and the majority of members are all set to ask questions.

And they are determined to get answers to their questions.

* * *

New Shop Steward

This column has been advised by the union office of the appointment of a new departmental steward in the painting department (Trade 112).

Brother O. J. P. Therrien has been named to fill the post which was left vacant when Gerry Fitzsimmons left the company's employ some time ago.

We wish Brother Therrien success in his new position and we are sure he will not lack co-operation and support from the boys in the paint shop.

* * *

Broom Ball

Here are some scores of games which have been played recently in the Commercial Broom Ball League:

Hardrocks from the marine division won two games, one by defeating the staff Whiz Kids 1-0 and the second by downing the Boiler Shop Rock and Rollers by a 3-0 tally.

In another game the staff Whiz Kids played to a 1-all tie with the Sheet Metal Shop Bashers.

* * *

Someone Made A "Boo-Boo"

In last Saturday's issue of the Montreal Daily Star (page 27) a two-column ad appeared in display format calling for ship's platers and assemblers.

Several benefits were offered to applicants for these vacancies including a "pension plan".

Just for the record a pension plan in the Marine Department does not exist as yet.

It's always safer to proof-read your copy before handing it in for publication.

The accepted motto in advertising has always been "Primo Veritas" or to translate from the Latin into English "Truth First!"

MONTREAL

Standard Telephones Strike Brought To An End

The 125 employees of the Standard Telephones and Cables of Montreal have brought their strike to an end following the signing of a new collective labor agreement.

The strike, which lasted for 33 days was called when the company flatly turned down all union demands made during direct negotiations.

And in addition the employer also refused to consider demands made by the union during post-arbitral negotiations which took place after the decision of an arbitration tribunal were handed down.

The new agreement was signed for a two-year period from January 1st, 1958, and provides for an hourly wage increase of 7

cents from January 1st, 1958, until the termination of the contract.

The global wage increase obtained by the employees amounts to 20 cents an hour. In the matter of retroactivity the workers won a global sum of 7 cents an hour from May 1st, 1957 until January 1st, 1958, to be calculated on worked hours.

The real stumbling block which occurred during pre-strike talks consisted of the clause relating to production quotas of the employees.

The situation was finally cleared up last Tuesday afternoon when union negotiators S. Ted Payne, vice president of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation and Pierre Vadboncoeur, technical councillor for the union met with company spokesmen in the presence of Leopold Rogers conciliator of the provincial Labor Minister's office. Henceforth if the company or the union discovers a worker has been subjected to any injustice either one or the other can appeal for conciliation and arbitration.

And if this occurs the company will be obliged to furnish all necessary information to the union before proceeding with their case.

The decision of the arbitration tribunal is not obligatory and the union reserves the right to strike action.

The question of transfers to new jobs, gives the workers the

Old Parties Well-Heeled For Federal Campaign

TORONTO (CPA) — Unemployment isn't worrying the campaign managers of the federal Conservative and Liberal parties. According to a story in the TORONTO STAR, the Tories already have three million dollars for the federal election "and more money is pouring in every day".

The Liberals are broke but help is on the way. "It is understood that Rt. Hon. C. D. Howe, former liberal minister of Trade and Commerce, is lining up Canadian — and even U.S. — financial contributions for the Liberal cause".

But for the first time in over a generation the Conservatives are going to have the cash to outbid the Grits for votes, apart from the money they've been throwing around out of the federal treasury.